



Transports
Canada

Transport
Canada

TP 7087F

Guide pour assurer la sécurité des passagers des vol nolisés

Canada^{*}

Introduction

Cette brochure a pour but de vous sensibiliser davantage à la sécurité des vols nolisés sur petits aéronefs dans lesquels il n'y a pas d'agent de bord. Bien que le pilote donne l'exposé de sécurité avant vol obligatoire à l'intention des passagers, vous êtes votre propre ange gardien quant à votre sécurité. Quoique peu probable, le pilote peut être obligé d'effectuer un atterrissage d'urgence. En fonction de la nature du problème, il peut en résulter un simple inconvénient, des dommages à l'aéronef ou encore des blessures corporelles. Vous pourriez aussi être appelé à évacuer l'aéronef de vous même. Intéressez-vous activement à l'amélioration de votre sécurité en suivant les conseils de cette brochure. Les renseignements contenus dans ce document ne visent pas à remplacer les instructions données par les membres d'équipage.

La planification

Pour plus de sécurité, lisez d'abord cette brochure et discutez ensuite de votre itinéraire avec l'exploitant d'aéronefs. Expliquez-lui où vous désirez vous rendre, à quel moment, et qui fera partie du voyage; en bref, voyez les détails ensemble. Précisez clairement à la compagnie d'affrètement et au pilote que la sécurité est primordiale et qu'il vaut mieux arriver en retard que de partir dans des conditions inappropriées.

La météo

La formation et la qualification des exploitants aériens et des pilotes leur permettent d'évaluer les conditions météorologiques pour tout vol projeté. Toutefois, si vous avez des questions ou des doutes quant aux conditions météorologiques, n'hésitez pas à leur poser des questions. Dans le même ordre d'idées, vous ne pouvez faire pression sur un exploitant aérien ou un pilote s'ils conseillent d'attendre de meilleures conditions météorologiques.

Les vêtements

Portez les vêtements et les chaussures correspondant aux conditions météorologiques de la région que vous allez survoler, spécialement en hiver. Si un retard vous clouait au sol ou que l'aéronef subissait une panne en milieu inhospitalier, vous n'en seriez que plus content.

Les médicaments

Assurez-vous d'apporter une réserve suffisante des médicaments dont vous avez besoin.

Les lunettes

Les lunettes se cassent ou se perdent très facilement; vous y gagnerez en ayant avec vous une paire de rechange. Pensez à enlever vos lunettes pendant le décollage et l'atterrissage et à les placer en lieu sûr, dans votre poche par exemple.

Le cours de survie

Si vous prévoyez vous déplacer dans les bois, suivez un cours de survie ou, du moins, renseignez-vous sur le sujet. Souvenez-vous qu'on peut se retrouver en milieu inhospitalier aux portes mêmes des villes, notamment en hiver.

Les matières dangereuses

Il est dangereux et interdit de placer dans les bagages ou ailleurs dans l'avion, des matières dangereuses. Ne mettez pas d'allumettes dans vos bagages, gardez-les plutôt dans vos poches. Informez-vous auprès de l'équipage avant d'emballer ou de transporter les matières suivantes : gaz, produits corrosifs, aérosols, liquides inflammables, explosifs (y compris les munitions), poisons, matières magnétiques ou toute autre substance dont vous n'êtes pas sûr.

En règle générale, les passagers n'ont pas le droit de transporter des marchandises dangereuses à même leurs bagages à main, leurs bagages enregistrés ou sur soi-même, à bord d'un aéronef. Il existe toutefois des exceptions. Veuillez consulter le site Web suivant concernant les dispositions particulières du transport de matières dangereuses par les passagers et par les membres d'équipage : <http://www.tc.gc.ca/AviationCivile/commerce/MarchandisesDangereuses/survol/bagpass/menu.htm>

La charge

Tous les aéronefs ont une masse maximale et une plage de centrage à respecter. Il est dangereux de surcharger un aéronef ou de placer le chargement trop à l'avant ou trop à l'arrière. Communiquez d'avance au transporteur aérien le nombre de passagers et la quantité de bagages que vous désirez transporter de façon à choisir le type d'aéronef approprié. Ne faites jamais pression sur le pilote pour qu'il prenne une charge supplémentaire. Les objets mal assujettis peuvent, en cas d'accident, se transformer en projectiles dangereux et bloquer aussi les issues. Si vous n'êtes pas satisfait de l'arrimage des bagages, avertissez votre pilote.

L'équipement de sécurité

L'exploitant aérien doit fournir un gilet de sauvetage pour chaque personne à bord d'un hydravion ou d'un appareil évoluant au-dessus de l'eau sur de longues distances. De plus, l'exploitant aérien doit mettre à bord de l'aéronef de l'équipement de survie qui permette d'allumer un feu, de fournir un abri, de purifier l'eau ou d'en donner, et d'émettre des signaux de détresse visuels, compte tenu de la situation géographique de la région que vous survolerez, de la saison et des variations climatiques saisonnières prévues. Demandez au pilote où se trouve ce matériel et comment on y accède.

Emportez avec vous du matériel de survie personnel, tel que de la ficelle solide, un miroir signalisateur et des vêtements supplémentaires. Inspirez-vous des

livres de survie que vous avez lus. Demandez où se trouve la radiobalise de détresse (ELT) et comment elle fonctionne. L'ELT est un émetteur radio à batterie qui transmet des signaux d'urgence pour permettre aux avions de recherche de vous repérer en cas d'atterrissage forcé ou d'écrasement.

Mesures de sûreté

Les nouvelles mesures de sûreté interdisent maintenant le port de couteaux, de canifs, d'objets ressemblant à des couteaux, de rasoirs droits, de ciseaux ou de pics à glace dans la cabine passagers d'un aéronef, y compris les aéronefs affrétés. Ces objets peuvent être transportés dans les bagages enregistrés seulement, en aucun cas ils ne peuvent être accessibles pendant le vol.

Responsabilités du pilote

Le pilote est responsable de tous les aspects du vol : des conditions météorologiques, des exigences relatives au carburant, du chargement, de l'exposé de sécurité aux passagers et de l'équipement de secours et de survie. N'hésitez pas à poser des questions, en particulier sur la façon d'ouvrir les issues de secours, sur le fonctionnement de la radiobalise de détresse. Posez toutes les questions nécessaires sur votre sécurité.

Le vol

Exposé sur les mesures de sécurité avant embarquement

Bien qu'un exposé sur les mesures de sécurité avant embarquement ne soit pas requis par la réglementation, la plupart des exploitants de vols nolisés en fourniront un avant de laisser les passagers approcher l'aéronef au moment de l'embarquement. Cet exposé devrait inclure les mesures de sécurité à respecter lorsque les passagers se déplacent vers l'aéronef à pied ou qu'ils en font le tour, ainsi que la nécessité de surveiller de près les enfants et les passagers ayant

des besoins spéciaux. Une hélice ou un rotor en mouvement peut causer un accident mortel. Apprenez donc les procédures à suivre pour embarquer et débarquer de l'aéronef en toute sécurité. Si vous ne recevez pas ces consignes, demandez-les.

Exposé de sécurité avant vol

Avant chaque vol, les passagers doivent recevoir un exposé complet sur les mesures de sécurité comprenant les points suivants : le rangement des bagages de cabine, l'application des interdictions de fumer (au Canada, il est interdit de fumer dans tous les aéronefs commerciaux), l'emplacement et l'utilisation des ceintures de sécurité, les issues normales et de secours, le matériel de survie, les extincteurs, les trousse de premiers soins, la radiobalise de détresse, les dispositifs de flottaison et les mesures à prendre en cas d'urgence. Vous devriez aussi consulter la carte de mesures de sécurité qui contient des renseignements sur les issues de secours et sur les positions de protection.

Décollage

Avant le décollage, assurez-vous que votre ceinture de sécurité est bien bouclée, votre bagage de cabine rangé, que le dossier de votre siège est droit et, s'il y a lieu, que la tablette devant vous est escamotée. Ne distrayez pas l'équipage pendant cette phase importante du vol.

Croisière

Une fois à l'altitude de croisière, suivez les instructions concernant la ceinture de sécurité. Les habitués la gardent bouclée pendant tout le vol pour se protéger en cas de turbulences.

Atterrissage

La préparation à l'atterrissage est identique à celle au décollage. Les ceintures de sécurité sont bien bouclées, votre bagage de cabine est rangé, le dossier des sièges est droit, et, s'il y a lieu, les tablettes sont escamotées. De nouveau, ne distrayez pas l'équipage pendant cette phase du vol.

Après l'atterrissage

Suivez les instructions que vous donne l'équipage pour quitter l'avion. Si vous n'en recevez aucune, posez des questions. N'oubliez pas : attention aux hélices!

Nouvelle vidéo de Transports Canada!

Transports Canada a produit une nouvelle vidéo intitulée : « *Voler sans agent de bord : Règles au sol et en vol* ». Vous pouvez l'emprunter à votre bureau régional de Transports Canada, Sécurité du système, ou appelez le 1 800 305-2059 pour l'acheter.